



Résolution de conflit de limites au Parc National de la Salonga: cas de la limite Alaa-Lonkina

Introduction

Cette activité a consisté à la compréhension de la problématique de la contestation de la limite nord-ouest du bloc sud du Parc National de la Salonga par la population située sur l'axe routier Wafanya-Boleko et plus précisément dans les localités de Nsambwankoy, Manga, Ikandja K et Wele-Bekungu. Il s'agit ici d'une étape préalable à la démarcation physique de cette limite.

Objectif

D'une manière générale, le travail avait pour objectif d'identifier la limite contestée et préparer, en étroite collaboration avec la population riveraine, les étapes vers sa limitation physique.

Comme objectifs spécifiques.

L'activité visait :

1. Impliquer la population riveraine dans la délimitation de la partie non naturelle de la limite nord ouest du bloc sud formée par la jonction des rivières Aala et Lonkina
2. Organiser et conduire des missions de vérification de la limite le long de la rivière Aala et prendre des way-points sur la source de la rivière Aala.
3. Organiser et encadrer l'activité « écopage » à l'intérieur du bloc Lokofa.

Description de la limite :

La limite nord-ouest du bloc sud comprise entre les sources de la rivière Alaa au nord et Lonkina au sud est celle qui oppose les populations locales au PNS. Les enquêtes de terrain (niveau des localités et de la forêt) ont jusqu'ici étaient réalisées uniquement le long de la rivière Aala (voire la carte).

Résultats

Formation des enquêteurs

Avant le déroulement des activités proprement dite, trois enquêteurs WCS affectés à ce travail ont été formés aux techniques des enquêtes et à l'utilisation des outils de

navigation comme le GPS. Le GPS a été l'outil indispensable qui a permis de collecter les way-points et à partir des quels le traçage de la limite contestée entre les parties a été possible.

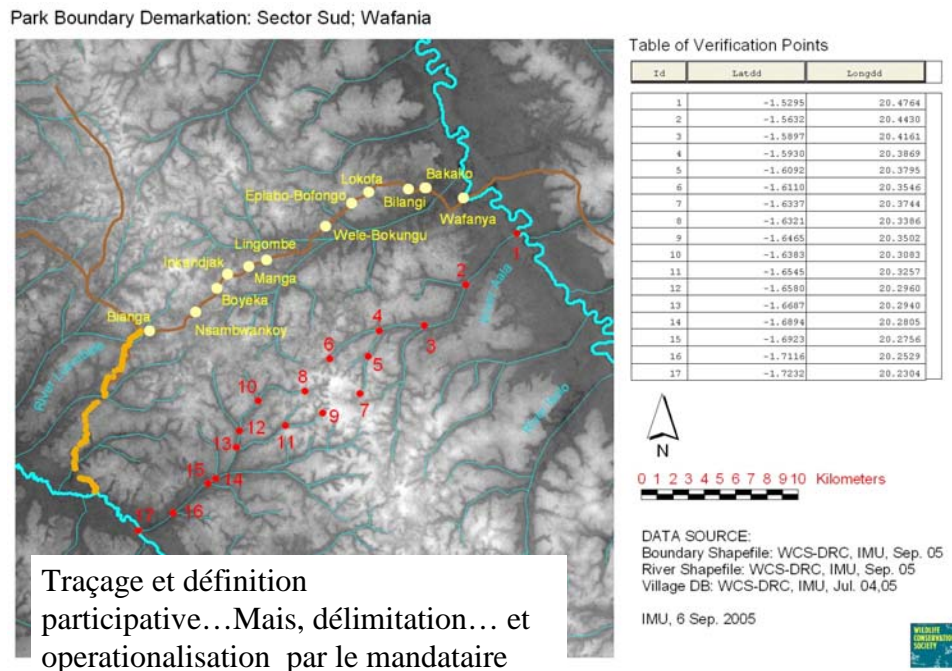
Implications des populations.

WCS en collaboration avec l'ICCN a entamé des négociations avec les chefs coutumiers locaux et les représentants de la société civile, la mise en place des Comités de Concertations Locaux avec lesquels devait être conduit le processus d'identification des limites contestées.

Deux Comités de Concertations Locaux ont été mis en place comprenant les représentants de groupement de Wafanya et ceux de groupement de Ntomba. A travers ces comités, il a été mis en place des associations des femmes « ecopieuses » avec lesquelles les enquêteurs ainsi que les membres du CCL ont travaillé à l'identification des cours d'eau dans le parc.

Cartographie proprement dite :

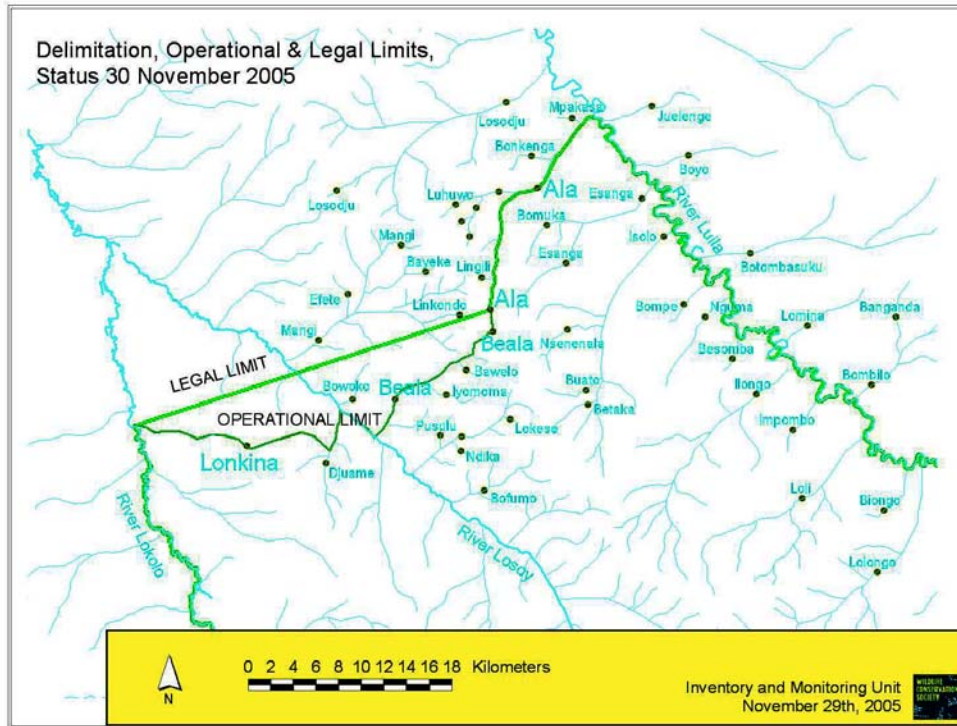
A l'issue des travaux, les enquêteurs ainsi que les CCL ont identifié la vraie source de la rivière Aala, qui est différente de celle reprise dans l'ordonnance créant le PNS (carte ci-dessous).



Ceci a permis également l'identification de cours d'eau situés à l'intérieur du bloc Lokofa mais surtout la production de la première carte de base reprenant ces cours d'eau, les

signes de la présence humaine à l'intérieur du bloc Lokofa (campements des chasseurs, des femmes pratiquant l'écopage, des pêcheurs).

Carte : La ligne droite qui représente la limite entre la vraie source de la rivière Alaa et le confluent de la Lonkina.



Prochaines étapes.

La première carte ayant été produite, l'étape essentielle qui reste consiste à la restitution auprès de ces communautés des résultats des enquêtes effectuées avec elles, de les valider et surtout d'engager avec elles les négociations pour la signature d'un Mémoire de Compréhension déterminant les droits et devoirs des uns et des autres au regard des limites du Parc et des lois et règlements qui le régissent. Dans son ultime phase, WCS, ICCN et les communautés locales vont physiquement délimiter les frontières entre la partie banale (buffer zone) et l'aire protégée.

Annexe 1 : Procès-verbaux de mise en place des Comités de Concertation Locaux à Wafanya et à Ntomba

ANNEXE 1

PROCES VERBAL DE LA MISE EN PLACE DE COMITE DE CONCERTATION LOCALE AU NIVEAU DE GROUPEMENT NTOMBA

L'an deux mille et six, lequinzieme jour du mois de mars, s'est tenu une réunion de concertation en vue de mettre en place un comite de concertation locale en sigle CCL au niveau de groupement NTOMBA sous l'initiative de WCS / PNS.

Ont pris part à cette réunion:

- L'autorité locale, représentée par le chef de groupement Ntomba d'une part, et,
- De WCS.ONG internationale opérant dans le Parc National de la Salonga, représentée par le site manager, d'autre part.

I. L'ORDRE DU JOUR

Celui-ci prévoyait un seul point à savoir:

- La mise en place d'un comite de concertation locale (CCL) au niveau de groupement Ntomba.

Après les échanges fructueux, les membres suivants ont été respectivement désignés aux postes ci-après:

1. President: Bekodji Bosolo
2. Vice-president: Bolanga Efomi
3. Secrétaire: Bongolowa Bongolo
4. Trésorié: Belema
5. Représentant de l'état: Ilonga
6. Represent ant ICCN:
7. Agent de l'ordre: Ntonda Nkombe
8. Membres:
 - Elonga,
 - Bolinga,
 - Efoloko,
 - Iyeka,
 - Inkufo,
 - Bongonda,
 - Boteko,
 - Bolanga,
 - Iyondju,
 - Bakemo,
 - Ilanga.

Tous chefs des localités.

Sur ce, le poste de vice-présidence est rotatif au niveau de chaque localité et cela pour un mandat de trois mois.

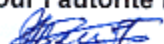
En foi de quoi, le présent procès-verbal est dressé le jour, le mois et l'année ci-dessus.

Fait à Bombimbi, le 15 mars 2006

Pour WCS / PNS


P.O Jeef IKWANGE

Pour l'autorité locale


Bekodji BOSOLO
Chef de Groupement Ntomba

COMITE CONSTATIF LOCALE (CCL)
GROUPEMENT NTOMBA

1. President : BEKODJI – BOSOLO
2. Vice-President : BOLANGA – EFOMI
3. Secrétaire : BONGOLO WA BONGOLO
4. Trésorier : BELEMA – NKOY
5. Représentant De L'état : ILONGA
6. Agent de l'ordre : NTONDA – NKOMBE
7. Membres:
 - ELONGA;
 - BOLINGA;
 - EFOLOKO;
 - IYEKA;
 - INKUFO;
 - BONGONDA;
 - BOTEKO;
 - BOLANGA;
 - IYONDJU;
 - BAKEMO;
 - ILANGA.

Tous chefs des localités du groupement Ntomba

COMITE CONSTATIF LOCALE (CCL)
GROUPEMENT NTOMBA

1. President : BEKODJI – BOSOLO
2. Vice-President : BOLANGA – EFOMI
3. Secrétaire : BONGOLO WA BONGOLO
4. Trésorier : BELEMA – NKOY
5. Représentant De L'état : ILONGA
6. Agent de l'ordre : NTONDA – NKOMBE
7. Membres:
 - ELONGA;
 - BOLINGA;
 - EFOLOKO;
 - IYEKA;
 - INKUFO;
 - BONGONDA;
 - BOTEKO;
 - BOLANGA;
 - IYONDJU;
 - BAKEMO;
 - ILANGA.

Tous chefs des localités du groupement Ntomba

Sur ce, le poste de vice-président est rotatif au niveau de chaque localité et cela pour un mandat de trios (3) mois.

En foi de quoi, le présent procès-verbal est dressé le jour, le mois et année ci-dessus

Fait à Wele, le 15 mars 2006

Pour WCS / PNS


JEEF IKWANGE

Pour L'Autorité Locale

LOSILIKA – IMAMA

Chef de Groupement Wafanya


Sur ce, le poste de vice-présidence est rotatif au niveau de chaque localité et cela pour un mandat de trois mois.
En foi de quoi, le présent procès-verbal est dressé le jour, le mois et l'année ci-dessus.

Fait à Bombimbi, le 15 mars 2006

Pour WCS / PNS


P.O Jeef IKWANGE

Pour l'autorité locale


Bekodji BOSOLO
Chef de Groupement Ntomba
